



QRGA

Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron**ARRÊTÉ DU 5 AOÛT 2025 METTANT A JOUR LES ANNEXES
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL****DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON**

Le Président de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA),

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 24 octobre 2017 et modifié le 20 mai 2025 ;

Vu la délibération 32-2024 du conseil municipal de Varen en date du 5 décembre 2024 soumettant l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu la délibération 07-2025 du conseil municipal de Varen en date du 7 février 2025 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-43, L153-60, R151-51 et R153-18 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du PLUi ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le PLUi de la CCQRGA est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, les annexes du dossier de PLUi sont complétées avec les délibérations 32-2024 et 07-2025 prises par le conseil municipal de Varen ;

ARTICLE 2 : le dossier de PLUi intégrant la mise à jour est tenu à disposition du public au siège de la CCQRGA, et dans la mairie de Varen pendant un mois.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la CCQRGA, et à la mairie de Varen pendant un mois.

ARTICLE 4 : copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Maire de Varen ;
- à Monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne ;
- à Monsieur le Directeur des finances publiques du Tarn-et-Garonne

Le Président



Gilles BONSANG

Siège administratif

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
Siège administratif : 11, rue de la République - 12100 Varen - Tarn-et-Garonne
Téléphone : 05 63 48 20 01 - Fax : 05 63 48 20 02 - Email : ccqr@ccqr.fr

